

# Conseil communal de Lausanne

---

<b>Initiative :</b>	Postulat
<b>Titre :</b>	Pour une étude sur la solitude à Lausanne
<b>Initiant-e-s :</b>	Robert Joosten, Esperanza Pascuas, Laura Manzoni

---

La solitude et l'isolement touchent une partie non négligeable de la population lausannoise. En 2012, d'après l'Observatoire suisse de la santé, 36% des Suisses affirmaient se sentir parfois à très souvent seules. Les semi-confinements dus au Covid-19 en 2020 ont certainement amplifié le phénomène de solitude et d'isolement.

De nombreuses personnes souffrant déjà de solitude ont vu leur solitude accentuée notamment à cause de la fermeture soudaine de tous les établissements publics et de l'arrêt de la quasi-totalité des activités de loisir, des activités des associations etc. Mais aussi en raison de la généralisation du télétravail, du chômage technique. Les semi-confinements ont également causé de la solitude chez des personnes qui n'y étaient pas confrontées auparavant.

La solitude peut avoir des effets négatifs sur la vie sociale, l'intégration professionnelle, la formation et la santé. Ainsi, elle est susceptible d'engendrer des coûts pour la collectivité publique dont une partie à la charge de la bourse communale.

À Lausanne, de nombreuses associations, de belles initiatives citoyennes, des organisations et des services publics et parapublics permettent d'atténuer les effets de l'isolement. Pendant les périodes de semi-confinement, un certain nombre d'activités ont été organisées à l'aide de moyens informatiques ce qui ne les a pas rendues accessibles à tout le monde en raison de la fracture numérique.

Le fait que beaucoup d'associations et organisations sociales visent un public bien précis, (*l'Avivo pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge, Fondation Mère Sofia, pour les personnes en situation de précarité, Appartenances pour les personnes issues de l'immigration, le Graap pour les personnes concernées par la maladie psychique; le service social de la ville pour les ayant droit, les maisons et centres de quartier gérés par la FASL*), laisse une partie de la population sans aucun interlocuteur pour parler de sa solitude. Il est important, aussi, de relever que frapper à la porte d'une organisation sociale peut représenter un obstacle infranchissable pour une personne fortement touchée par la solitude, notamment à cause du tabou que cela représente.

Ce postulat n'a pas pour but de bannir la solitude en ville de Lausanne. Il ne s'agit pas de stigmatiser les personnes qui vivent bien leur solitude et n'aspirent pas à modifier leur mode de vie. En revanche, nous souhaitons pouvoir esquisser des pistes en faveur des personnes pour qui la solitude représente une difficulté voire une souffrance.

**Le présent postulat invite la Municipalité d'étudier l'opportunité de réaliser une étude quantitative et qualitative sur la solitude des habitants lausannois. Il serait notamment intéressant de comparer la situation que nous vivions avant le premier semi-confinement au printemps 2020 à Lausanne avec la situation qui prévaut depuis.**

**D'autre part, l'étude pourrait inventorier l'ensemble des ressources associatives, publiques et parapubliques existantes sur le front de la lutte contre la solitude et détecter les trous dans les mailles du filet lausannois.**

# Conseil communal de Lausanne

---

Les postulant-e-s remercient d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 11 janvier 2021

Robert Joosten (PS)



Esperanza Pascuas (PS)



Laura Manzoni (Ensemble à Gauche)

-----  
*Les initiant-e-s proposent au Conseil de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.*